RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

8848m
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 5 Rue Docteur Butterlin 38500 Voiron
978 273 340 R.C.S. Grenoble

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 01 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier février à quatorze heure,
A quatorze heures,
Au siège social de la société,

Monsieur MAZENOT Christophe, Président de la Société 8848m, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à 5 Rue Docteur Butterlin 38500 Voiron et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 978 273 340, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Ratification de la cession d'actions intervenue le 1er février 2025,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président, suite au procès-verbal en date du 1er février 2025, constate la réalisation définitive de la cession d'actions intervenue entre Monsieur MAZENOT Christophe et Madame Eloïse MARCHAND, en date du 1er février 2025.

En conséquence, le Président constate que la nouvelle répartition du capital social est la suivante :

- Monsieur MAZENOT Christophe, à concurrence de 2 500 actions
- Madame Eloïse MARCHAND, à concurrence de 2 500 actions

DEUXIEME DECISION

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

[redacted]

CM